



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE et DISCIPLINE

CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

Réunion restreinte du
jeudi 06 février 2020

Nombre de Membres : Etaient présents : André CAILLET, Albert GUESNON, Serge LOVEIKO,
- En exercice : 05 Christian MOTTELAY, Christian VANTHUYNE.
- Présents : 05

Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION FOOT ANIMATION.

Absence de feuille de match au 05 février 2020.

La Commission.

Jugeant en premier ressort.

Décide de donner match perdu par pénalité aux deux clubs, figurant sur la liste de la catégorie U 13 à 8, ci-dessous.

Match 22064226 : **BRETTEVILLE/ODON LC (1) / HEROUVILLE SC (2)** Départemental 3 Groupe B du 11/01/2020.

Match 22065715 : **CORMELLES ES (3) / FALAISE ESFC (4)** Départemental 4 Groupe D du 11/01/2020.

Match 22065774 : **BESSIN NORD USI (1) / TERRE ET MER CHL (2)** Départemental 4 Groupe G du 11/01/2020.

Match 22066096 : **LYSTRIENNE SP (1) / CŒUR NACRE JSD GRPT (3)** Départemental 5 Groupe B du 11/01/2020.

Match 22066110 : **POTIG.VIL.USSY AS (2) / THURY HARCOURT ES (2)** Départemental 5 Groupe C du 22/01/2020.

Match 22066113 : **LA HOGUETTE-CROCY E (1) / THURY HARCOURT ES (2)** Départemental 5 Groupe C du 14/12/2019.

Match 22066144 : **MUANCE FC (3) / VAL AUGÉ-CAMBREMER (1)** Départemental 5 Groupe E du 18/12/2019.

Transmets à la Commission Foot Animation, pour ce qui la concerne.

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie, le délai d'appel étant ramené à 2 jours.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION COMPETITIONS.

Absence de feuille de match au 05 février 2020.

La Commission.

Jugeant en premier ressort.

Décide de donner match perdu par pénalité aux deux clubs, figurant sur la liste de la catégorie U 18, ci-dessous.

Match 21926109 : **CONDE NORMANDIE FM (1) / CAHAGNES AS (1)** Départemental 1 Groupe A du 01/02/2020.

Match 21926111 : **THURY HARCOURT ES (1) / LYSTRIENNE SP (1)** Départemental 1 Groupe A du 01/02/2020.

Match 21926577 : **TREVIERES US (1) / BESSIN NORD USI (1)** Départemental 2 Groupe A du 01/02/2020.

Match 21928276 : **COTE DE NACRE FC (1) / HEROUVILLAIS SC (2)** Départemental 3 Groupe A du 01/02/2020.

Match 21928290 : **COTE DE NACRE FC (1) / MOYAUX FC (2)** Départemental 3 Groupe A du 18/01/2020.

Transmets à la Commission Compétitions, pour ce qui la concerne.

*Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie, **le délai d'appel étant ramené à 2 jours.***

Le Président de séance : Serge LOVEIKO



Le Secrétaire : Albert GUESNON

